



**Groupement d'Achats des Etablissements
Scolaires, Universitaires et Hospitaliers du
Département du Haut-Rhin**

Code CPV 15000000-8

MARCHE PUBLIC N° GA68/2014-01

MAPA POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ISSUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Établi en application de l'article 42 du CMP

Pour la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Services acheteurs:

Les membres du Groupement d'Achats des Etablissements Scolaires, Universitaires et Hospitaliers du Haut-Rhin.

Groupement de commandes de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique

Établissement Coordonnateur

Lycée Bartholdi
9, rue du Lycée
68025 Colmar

Tél. 03.89.20.83.31

Fax 03.89.23.50.52

Représentant du groupement de commande

Christian WELKER

Conseiller d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Date d'envoi à la publication de l'avis de l'appel d'offres

Lundi 8 juillet 2013

Date limite de réception des offres

Lundi 14 octobre 2013 à 12 heures

Le présent règlement comporte 9 pages et son annexe

Table des matières

Article 1	Acheteur public.....	3
1.1	Nom et adresse officiels des acheteurs publics	3
1.2	Type d'acheteur public :	3
Article 2	Objet et étendue de la consultation	3
2.1	Objet de la consultation	3
2.2	Forme du marché :	3
2.3	Allotissement :	4
2.4	Mode de dévolution.....	4
2.5	Nomenclature CPV :	4
Article 3	Condition de la consultation	4
3.1	Quantité à fournir	4
3.2	Durée du marché	4
3.3	Variantes (art. 50)	4
3.4	Délai de validité des offres.....	4
3.5	Mode de règlement.....	5
3.6	Délai d'exécution des livraisons	5
Article 4	Contenu du dossier de consultation	5
Article 5	Modalités de retrait du dossier de consultation.....	5
Article 6	Présentation des candidatures et des offres	6
6.1	Pièces de candidature	6
6.2	Pièces de l'offre	7
6.3	Modalité de remise des échantillons	7
Article 7	Conditions d'envoi ou de remise des offres.....	8
7.1	Transmission sous forme électronique	8
7.2	Transmission sous forme papier	8
Article 8	Sélection des candidatures et jugement des offres.....	8
Article 9	Attribution du marché	9

Article 1 Acheteur public

1.1 Nom et adresse officiels des acheteurs publics

Les membres du Groupement d'Achats des Etablissements Scolaires, Universitaires et Hospitaliers du Haut-Rhin – Groupement de commandes de fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique, dont la liste est jointe au dossier de consultation.

Adresse auprès de laquelle les documents et des informations complémentaires peuvent être obtenues

Nom ou raison sociale de l'acheteur :	Groupement des établissements scolaires, universitaires et hospitaliers du Haut-Rhin
Personne responsable du marché :	Monsieur Christian WELKER
Adresse :	9, rue du Lycée 68000 COLMAR
Téléphone :	03 89 20 83 31
Adresse de courrier électronique (courriel) :	ga.bartho@ac-strasbourg.fr
Adresse Internet (U.R.L.) :	http://gabartho.site.ac-strasbourg.fr

1.2 Type d'acheteur public :

EPLÉ et Etablissements Educatifs et Pédagogiques (EEP).

Article 2 Objet et étendue de la consultation

2.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché pour **la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique** aux Etablissements et Services, membres du groupement de commandes.

2.2 Forme du marché :

La présente consultation relève de la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché est un marché sans minimum et avec un maximum de 180 000 €.

Les prestations feront l'objet de marchés fractionnés à bons de commandes tels que définis à l'article 77 du Code des Marchés Publics pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Lieu de livraison des fournitures: Les sites des Membres du Groupement de commandes « denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique »

2.3 Allotissement :

Les prestations sont réparties en 3 lots désignés ci-dessous :

- Lot 1 : produits laitiers issus de l'agriculture biologique
- Lot 2 : épicerie issue de l'agriculture biologique
- Lot 3 : légumes surgelés issus de l'agriculture biologique

2.4 Mode de dévolution

Le marché est constitué de 3 lots. Pour que son offre puisse être examinée, chaque fournisseur est tenu de répondre pour un ou plusieurs lots.

Les fournisseurs faisant une proposition pour plusieurs lots sont avisés qu'ils peuvent n'être retenus éventuellement que pour l'un des lots et que les prix indiqués demeurent applicables.

2.5 Nomenclature CPV :

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont : 15000000-8 (produits alimentaires et boissons)

Article 3 Condition de la consultation

3.1 Quantité à fournir

Quantité globale : cf. états joints au dossier de consultation.
Les quantités exprimées sont à titre indicatif et prévisionnel.

3.2 Durée du marché

Durée en mois : 12 mois du 01/01/2014 au 31/12/2014.
Date prévisionnelle de début des prestations : 01/01/2014

3.3 Variantes (art. 50)

Les concurrents peuvent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (offre principale).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes sans que celle-ci accompagne nécessairement une offre de base (offre principale).

Toute offre en variante portera sur la totalité des articles du lot.

3.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (quatre vingt-dix jours) à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 Mode de règlement

Le marché est conclu à prix unitaire. Les prix unitaires seront appliqués aux quantités réellement exécutées. Les prix sont variables dans les conditions définies au cahier des clauses particulières. Le délai global de paiement est de 30 jours.

Le paiement des factures se fera sur le budget propre de chaque établissement membre du groupement de commandes.

Le règlement se fera par virement administratif en application des articles 92 à 100 du CMP

3.6 Délai d'exécution des livraisons

Les bons de commande seront notifiés par chaque établissement adhérent au fur et à mesure de leurs besoins.

Le fournisseur s'engage, en complétant le tableau « jours de livraison » joint au dossier de consultation, à réaliser pour chaque lot où il a été retenu le nombre minimal de livraisons prévus l'annexe 2 du CCP. Le non respect de ces délais d'exécution de livraison de façon récurrente constituera une infraction aux clauses contractuelles du présent marché

Article 4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent RC et son annexe
- Le cahier des clauses particulières dont l'exemplaire conservé dans les archives du coordonnateur fait seul foi et ses annexes.
- La procédure de saisie d'une offre
- L'acte d'engagement DC3
- La liste des adhérents
- Le tableau récapitulatif des besoins
- Tableau de répartition des besoins par adhérent
- La fiche récapitulative des lots
- Le tableau « jours de livraison » (fichier Excel)
- Fiches techniques (fichier Excel)

Article 5 Modalités de retrait du dossier de consultation

- Dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur les sites
 - o <http://gabartho.site.ac-strasbourg.fr>
 - o <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>
- Envoi du dossier papier sur demande : participation aux frais de reprographie 40€

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation sur le sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 Présentation des candidatures et des offres

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en euros.

Documents à produire : Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui

6.1 Pièces de candidature

Pièces à fournir concernant la candidature	
Liste	Observations
Fiche de présentation de la société	Mentionnant son nom, sa raison sociale, ses coordonnées complètes (adresse postale, adresse de messagerie, téléphone et télécopie), ainsi que les coordonnées et horaires auxquels le correspondant commercial peut-être joint. La fiche mentionnera aussi l'adresse de messagerie du correspondant à qui les fiches navettes d'incident marché pourront être transmises (cf. article 10.1 du CCP)
Lettre de candidature (DC1)	Complétée, datée et signée.
Déclaration du candidat (DC2) prévue à l'article 45 du CMP	Imprimé en cours de validité, entièrement renseigné, daté et signé par la personne habilitée à engager la société, et complété quant aux renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none">- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, ou justifications équivalentes ;- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Attestation sur l'honneur du candidat, prévue à l'article 44 du CMP	Le candidat certifie : <ul style="list-style-type: none">- Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8231-1, L.8241-1, L.8251-1, L.5212-1, L.5212-2, L.5212-5 et L. 5212-9 du code du travail et d'une interdiction de concourir,- Qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales <p><i>Si le candidat est en redressement judiciaire : joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet avec une traduction certifiée s'il n'est pas établi en France</i></p>
Liste des références	Pour des opérations comparables réalisées au cours des trois dernières années, en précisant le montant des prestations, les coordonnées du service bénéficiaire
Risques professionnels	Déclarations appropriée de banques ou preuves d'une assurance pour les risques professionnels
Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce	Datant de moins de 3 mois
Délégations de pouvoir des personnes habilitée à représenter l'entreprise	A joindre obligatoirement lorsque le signataire des pièces du dossier est différent du représentant légal de l'entreprise

Le candidat peut apporter la preuve de sa capacité à répondre à cette consultation par tout autre moyen

Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

Les candidats sont informés conformément à la possibilité décrite à l'article 52-I du code des marchés publics, qu'en cas d'absence de pièces relatives à leur candidature qui avait été réclamées dans le dossier de consultation, ils peuvent être sollicités par le représentant du pouvoir adjudicateur pour compléter leur candidature.

Le délai octroyé aux candidats est fixé à 7 jours ouvrés à compter du jour d'envoi de la demande de l'administration.

6.2 Pièces de l'offre

Pièces à fournir concernant l'offre	
Liste	Observations
L'acte d'engagement (DC3)	Un exemplaire par lot et par variante à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché
Le ou les bordereaux de prix	Document PDF édité sur le site http://gabartho.site.ac-strasbourg.fr sur support papier , à annexer à l'acte d'engagement, daté et signé. (Cf. Le document «procédure de dépôt d'une offre »)
Le bordereau de prix sur support électronique	Document PDF édité sur le site http://gabartho.site.ac-strasbourg.fr sur CD ou clé USB. (Cf. Le document «procédure de dépôt d'une offre ») <i>N.B. : En cas d'incohérence entre la version papier et la version numérique, la version papier prévaut.</i>
Le cahier des clauses particulières et ses annexes	Cahier à accepter sans aucune modification, daté et signé
Les fiches techniques	Complétées par les fabricants et classées par lot
Mémoire expliquant les dispositions particulières que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission ainsi que l'organisation opérationnelle envisagée	<ul style="list-style-type: none"> - Toute information relative au suivi commercial dédié au présent marché - Toute information relative à la logistique dédiée au présent marché (organisation et moyens dont dispose le candidat pour exécuter la prestation demandée, notamment les modalités d'organisation des livraisons prévues par l'entreprise avec planning prévisionnel des jours de livraison par établissement, engagement sur les délais entre la prise de commande et la livraison) - Toute information relative au savoir-faire des candidats en matière de protection de l'environnement et progrès social (politique environnementale mise en œuvre par le prestataire, notamment sur les emballages et le transport ; réfaction supplémentaire selon le montant des commandes...). - L'extrait de catalogue remisé net correspondant à la même famille de produit que le(s) lot(s) concerné(s) sur support papier et numérique (CD ou clé USB) - Le mémoire technique pourra faire également ressortir les actions qui pourront être mises en place par le candidat dans l'accompagnement et la sensibilisation des personnels et des convives.
Tableau « jours de livraison »	Complété, daté et signé
Relevé d'identité bancaire ou postal	

6.3 Modalité de remise des échantillons

Afin de pouvoir juger de la qualité de l'offre, outre la fourniture des fiches techniques, des tests organoleptiques ont déjà été effectués sur tous les produits, exceptés pour les articles suivants :

- Lot 1 – article 5 : fromage de montagne – type barigkase
- Lot 1 – article 6 : fromage râpé
- Lot 2 – article 11 : yaourt aromatisé

Pour ces articles, l'annexe 1 du présent RC précise la date et le lieu de livraison des échantillons à fournir.

Pour les autres articles, si l'on constate que des produits proposés dans les offres n'ont pas été testés initialement, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés, de fournir un échantillon de ces produits dans un délai de 10 jours.

Tous les produits à échantillonner feront l'objet d'un envoi séparé, distinct du dépôt de l'offre.

Chaque échantillon sera envoyé, à titre gratuit, dans son emballage d'origine qui permettra d'identifier clairement la marque du produit déposé, sa composition, sa valeur nutritionnelle et son origine.

Les échantillons fournis par les candidats ne seront pas retournés, même si l'offre est jugée irrecevable.

Article 7 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats peuvent transmettre leur offre soit sous forme électronique, soit sous forme papier avant le 14 octobre 2013 à 12h00.

7.1 Transmission sous forme électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique avant le 14 octobre 2013 à 12h00 à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Pour tout envoi sous forme dématérialisée, se référer aux conditions générales d'utilisation de la plateforme AWS (<http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>).

7.2 Transmission sous forme papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

Nom et adresse du candidat
Offre pour : fournitures denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique
Lots n°

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec accusé de réception, avant la date de limite de réception des offres à l'adresse suivante :

*Monsieur le Représentant du Groupement d'Achats
Des Etablissements Scolaires, Universitaires et Hospitaliers du Haut-Rhin
Lycée BARTHOLDI
9, rue du Lycée
68025 COLMAR Cedex*

Horaires du service : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous pli non cacheté, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Article 8 Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Codes des Marchés Publics et donnera lieu à un classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur élimine les offres non-conformes à l'objet de la présente consultation. A ce titre, sont éliminées sans être étudiées les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, étant précisé qu'est :

- *Inappropriée*, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre
- *Irrégulière*, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation,

Inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

- **Les critères relatifs à la candidature sont :**
 - Garanties et capacités professionnelles et techniques
 - Conformité avec les articles 44 et 45 du CMP (cf. article 6.1. du présent RC)
- **S'agissant des critères intervenant pour le jugement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :**

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1. Qualité (tests échantillon le cas échéant et analyse des fiches techniques) 10 points	45%
2. Prix (basé sur le prix total du lot) 10 points	40%
3. Service (qualité des services associés) 10 points	15%

1. Mode de notation du critère « qualité » :

$$\frac{\text{Note « qualité » de l'offre du soumissionnaire}}{\text{Note de l'offre la plus qualitative}} \times 10$$

L'offre la plus qualitative aura la note maximale, soit 10 points.

2. Mode de notation du critère « prix » :

$$\frac{\text{Offre la plus basse}}{\text{Offre du soumissionnaire}} \times 10$$

La note prix sera basée sur le montant total du lot. L'offre la moins « disante » aura la note maximale, soit 10 points.

3. Mode de notation du critère « service » :

La note « service » sera basée sur la qualité du mémoire technique (cf. **article 6.2**). L'offre ayant le service le plus qualitatif obtiendra la note maximale, soit 10 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres.

Article 9 Attribution du marché

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les documents suivants conformément à l'article 46 du CMP :

- Une copie simple de la page 3/3 de « **l'état annuel des certificats reçus** » **imprimé NOTI2**, établi par le Trésorier Payeur Général du Département

OU

- Une copie simple des **certificats fiscaux 3666** relatifs à l'année 2012 accompagnée
- d'une copie simple **des attestations sociales permettant de vérifier que le candidat est en règle au regard des dispositions du Code des marchés publics et de ses textes d'application**, complétées, datées et signées, relatives à l'année en cours

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Dans le cas où tous les justificatifs de paiement des impôts et cotisations sociales ne pourraient pas être produits dans le délai imparti, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir le candidat ayant présenté l'offre suivante au regard des critères.

Ces pièces sont à fournir spontanément tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

Il est possible de les joindre spontanément au dossier de l'offre